

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, la commune de MORVILLARS réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **19 JANVIER 2023**.

Le recensement est obligatoire

Une lettre a été déposée dans votre boîte aux lettres. À partir du 19 janvier, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Utiliser moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- ◆ Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- ◆ Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- ◆ Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

CIMETIÈRE

La procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans le cimetière intercommunal de Méziré/Morvillars il y a maintenant plus de trois ans, arrive dans sa phase finale.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune et/ou sur le site www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière de la commune.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la 2^{nde} et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée :

Le jeudi 9 février 2023 à 14h cimetière de Méziré/Morvillars

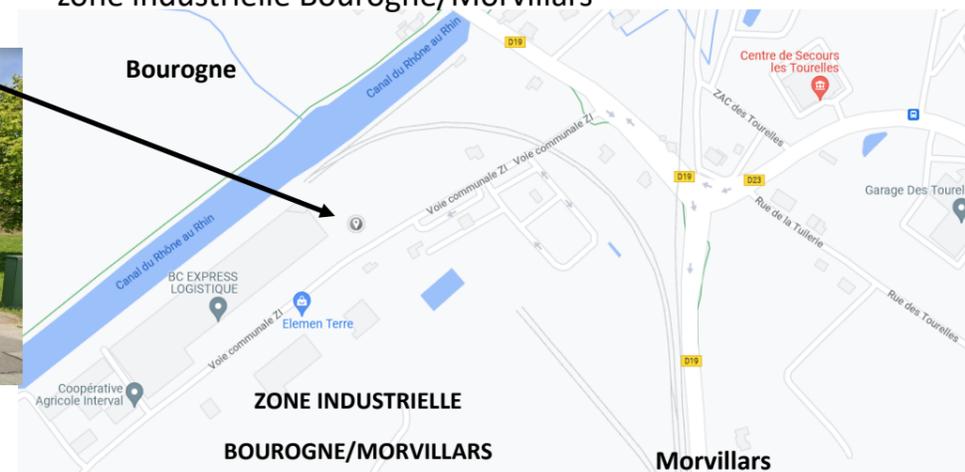
Les ayants droit ou successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux aux dates et heures fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement du 2nd et dernier procès-verbal de constat de l'état visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du 1^{er} procès-verbal de constat, seront reprises par la commune.

BENNES À DÉCHETS VERTS

Les bennes à déchets verts seront déplacées dès cette fin de semaine à l'entrée à droite de la zone industrielle Bourogne/Morvillars



Sur ce site, Grand Belfort prévoit un projet plus abouti de récupération des déchets verts. Les communes du secteur devraient bénéficier d'installations mutualisées.

LE TRI À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER

À partir du 1er janvier, vous pouvez déposer dans votre poubelle jaune tous les emballages plastiques tels que sacs, sachets, films, barquettes alimentaires, pots, tubes, capsules de café...

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023, FINI LA PRISE DE TÊTE !

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT

#les bons gestes DU QUOTIDIEN

DANS LE BAC JAUNE, JE TRIE :

- Les boîtes de conserve, bidons de sirop, canettes, aérosols, barquettes alu...
- Les couvercles métalliques
- Les bouteilles et flacons en plastique
- Les briques alimentaires (de lait, crème, soupe, jus de fruits...)
- Les emballages de fast food
- Tous les papiers, journaux, magazines
- Les cartons

NOUVEAU

Tous les emballages en plastique : sacs, sachets, films, barquettes alimentaires, pots, tubes...

DANS LE CONTENEUR À VERRE, JE TRIE :
Les bouteilles, bocaux, petits pots et flacons de parfum en verre, sans les bouchons de liège (bac brun) ou métalliques (bac jaune).

DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES, JE JETTE :
Les restes de repas, ordures ménagères, couches, sacs aspirateurs, détritus.

→ À déposer en urac, sans sac
→ Ne pas laver les emballages, bien les vider
→ Ne pas embolter les emballages

→ Pour en savoir plus : grandbelfort.fr
03 84 90 11 71

Des calendriers de collecte des déchets sont disponibles en mairie ou téléchargeable sur le site :

<http://www.grandbelfort.fr/dechets-menagers/pratique/guides-et-calendriers-pour-bien-trier.html>